

Séance extraordinaire du 22 avril 2010

Procès-verbal



00 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2010

AVIS DE CONVOCATION

POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Aux conseillères, Madame Claudette Desrochers, Madame Andréanne Giasson, Madame Micheline Beaudet, Madame Ginette Lafrance

Aux conseillers, Monsieur Rosaire Lemay, Monsieur Pierre Audesse

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 22 avril 2010, à dix-huit heures (18h00), au Chalet des Sports de Saint-Agapit.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat de réalisation des travaux de la rue du Centenaire
4. Vente des appareils sur le toit du Centre culturel de Saint-Agapit
5. Période de questions des contribuables
6. Levée de la séance extraordinaire

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 20ième jour du mois d'avril 2010.

Ghislaine Gravel

Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim

01 - OUVERTURE

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le 22 avril 2010, à 18h00, au Chalet des Sports de Saint-Agapit situé au 1072, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers, Andréanne Giasson, Micheline Beaudet et Ginette Lafrance, le conseiller, monsieur Pierre Audesse, formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présente.

EST ABSENT: monsieur Rosaire Lemay

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi.

02 (2010-04-226) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2010 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 (2010-04-227) - OCTROI CONTRAT TRAVAUX RUE DU CENTENAIRE

3 - OCTROI CONTRAT TRAVAUX RUE DU CENTENAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit veut procéder à des travaux d'élargissement de la rue du Centenaire, vers le terrain du centre

multifonctionnel, permettant de relocaliser les services dans la rue (les services existants étant situés actuellement sur le terrain);

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'appels d'offres publics;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et trouvées conformes sont au nombre de huit (8) soumissionnaires pour l'Option A et l'Option B;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse de soumissions de la firme Genivar en date du 16 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée, par le plus bas soumissionnaire conforme, soit P. E. Pageau inc., 460, rue Métivier - Québec (Qc) G1M 2T8, pour exécuter les travaux conformément au devis d'appel d'offres, pour un montant de 122 316,99 \$ (taxes comprises).

QUE la provenance des fonds pour le paiement de la dépense sera la suivante:

règlement numéro 300-12-09

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04 (2010-04-228) - VENTE DES APPAREILS SUR LE TOIT DU CENTRE CULTUREL

4 - VENTE DES APPAREILS SUR LE TOIT DU CENTRE CULTUREL

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

D'autoriser la vente des appareils sur le toit du Centre culturel à Mario Baron, pour la somme de 1 800 \$.

QUE la vente est faite sans garantie et que tous les travaux afférents sont sous sa seule responsabilité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

06 (2010-04-229) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

6 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :

Il est proposé par la conseillère Ginette Lafrance et résolu

que cette session régulière soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Fermeture à 18h15.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse